

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2023 DE LA LICENCE
MENTION DROIT-LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
PARCOURS ANGLAIS-ITALIEN**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
Vu la proposition de Monsieur David BAILLEUL, Doyen de la Faculté de droit et Monsieur Laurent RIPART, Directeur de l'UFR LLSH.

ARRÊTE n° 2023-134

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**
Mention : DROIT LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA)
 Parcours : Anglais/ Italien

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur Fabrice De Poli, responsable de la licence mention Droit Langues Etrangères Appliquées	➤ Maître de Conférences à l'UFR LLSH, Directeur du département LEA, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Guillaume Kessler, responsable de la licence mention Droit Langues Etrangères Appliquées	➤ Maître de Conférences à la Faculté de droit, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Charlotte Arragain, intervenante dans la formation de la mention Droit Langues Etrangères Appliquées	➤ Professeur Agrégé d'Anglais à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, Université Savoie Mont Blanc

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de la faculté de droit, de l'UFR LLSH sur le site universitaire d'Annecy Le Vieux.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services, le vice-président formation et le doyen de la faculté de droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 20 mars 2023.
 Pour le Président et par délégation
 le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe Galez